2026/032

COMMUNE DE LORRY-LÈS-METZ
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 septembre 2026
Sous la Présidence de Monsieur GLESER Philippe, Le Maire

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 05 OCT. 2026 .

Nombre de conseillers :
- **En exercice :19**
- **Présents : 18**
- **Votants : 19**
- **Pouvoir : 1**

Point 7 – Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI

Vu les dispositions des articles L. 5721-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° DFEAD-3B-98 N°3 en date du 22 Janvier 1998 portant création du Syndicat Mixte AGEDI,

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 13 mars 2026, et notamment de son article 9 relatif à l'adhésion,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADHÈRE** au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts
- **AUTORISE** le Maire à signer :
 - La convention pour la mise à disposition de services et les conditions Générales annexées,
 - Les modalités d'application de la convention de mise à disposition de services,
 - Les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition.
- **CHARGE** le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération
- **DÉSIGNE** Monsieur BACKES comme délégué titulaire de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI
- **DÉSIGNE** Monsieur Hervé COLÉOU comme délégué suppléant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI
- **INSCRIT** au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts, outre les frais de fonctionnement dus en contrepartie de la mise à disposition de services

Lorry-lès-Metz, le 29 septembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire



Philippe GLESER

La secrétaire de séance



Sandra GETTO